



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Conseil Académique des Langues Régionales du 25 juin 2019 Tests de compétence en langue bretonne en filières bilingues – Etat des lieux

### Éléments de contexte

Les résultats des tests de compétence des élèves de CM2 des filières bilingues (réalisées en 2017) ont fait l'objet d'une présentation lors du Comité de suivi de la Convention d'avril 2018 et du CALR de juillet 2018.

La présente note porte plus spécifiquement sur les évaluations de troisième, réalisées en 2018.

Après avoir rappelé les objectifs, la mise en œuvre et les compétences évaluées par ces tests, la note présente et analyse les résultats des évaluations des élèves de troisième des filières bilingues. Ces résultats, complétés par ceux des tests de CM2 et des données concernant le niveau en expression écrite des élèves de Terminale, permettent de donner quelques éléments de synthèse concernant le niveau de compétence acquis par les élèves des filières bilingues aux différentes étapes de leur scolarité.

### 1. Objectifs des tests de compétence

Comme annoncé en introduction du volet 1.1 et précisé au point 1.1.3 « La qualité de l'enseignement », la Convention spécifique prévoit des tests de compétence en langue pour les élèves de CM2 et 3<sup>e</sup> des sections bilingues en 2017 et 2020, dans le but de « mesurer la qualité de l'enseignement du breton »<sup>1</sup>.

Cette ambition se décline en un double objectif. Les tests doivent poser un diagnostic sur la réalité des apprentissages à un niveau du parcours scolaire (« objectiver les compétences acquises (ou non acquises) des élèves dans ces filières ») dans la perspective de parfaire les pratiques d'enseignement à partir des difficultés repérées (« faciliter les démarches pédagogiques conduisant à des remédiations »).

La Convention précise que « l'objectif est qu'en 2020, 90% des élèves de sections bilingues de CM2 obtiennent le niveau A2 et que 90% des élèves obtiennent le niveau B2 en fin de scolarité obligatoire et C1 en terminale. »

### 2. Organisation et mise en œuvre

Un groupe académique, placé sous le double pilotage du faisant fonction d'IA-IPR et d'un IEN 1er degré Langues et culture régionales, a été créé. Composé de six conseillers pédagogiques départementaux et de six professeurs du 2nd degré appartenant aux trois réseaux d'enseignement bilingue, ce groupe a eu pour

---

1 « Afin de mesurer la qualité de l'enseignement du breton, l'État s'engage, sur le fondement des programmes d'enseignement, à mettre en place des tests de compétences en langues au format européen. [...] Ces tests seront réalisés en 2017 et en 2020 auprès des élèves de CM2 et de 3<sup>ème</sup>. »

mission d'élaborer les tests, de mettre en œuvre leur passation, d'en assurer le suivi et d'analyser les résultats.

Sur le terrain, la mise en œuvre de l'évaluation a relevé de l'équipe pédagogique bilingue sous la responsabilité du chef d'établissement ou du directeur d'école.

Les tests du premier et du second degré ne pouvant être mis en œuvre conjointement, le groupe académique a réparti la première série de tests sur deux années scolaires :

- printemps 2017 : tests des élèves de CM2 ;
- printemps 2018 : tests des élèves de troisième.

### **3. Niveaux du CECRL et compétences langagières**

La circulaire n°2017-072 du 12 avril 2017 relative à l'enseignement des langues et cultures régionales, qui rappelle l'importance de la modalité d'apprentissage bilingue français-langue régionale par une partie dédiée, est également venu combler un vide réglementaire en indiquant des niveaux de compétence en langue visés pour ce même enseignement bilingue.

Rédigée préalablement à la réforme de la scolarité obligatoire et à la publication de la circulaire LCR, la Convention spécifique fixe des objectifs plus élevés que les niveaux visés par la circulaire et les programmes d'enseignement de langues vivantes.

**Tableau 1 – Niveaux visés**

|                              | <b>Cycle 3</b>                           | <b>Cycle 4</b>   | <b>Lycée</b>   |
|------------------------------|--|--|--|
| <b>Convention spécifique</b> | Niveau A2 en CM2                         | Niveau B2  | Niveau C1  |
| <b>Circulaire LCR</b>        | Niveau A2 et au-delà à la fin du cycle 3 | Niveau B1 dans toutes les activités langagières et B2 dans plusieurs d'entre elles | Niveau B2 dans toutes les activités langagières et C1 dans plusieurs d'entre elles |

Le groupe académique s'est efforcé, lors de l'élaboration des tests, de mettre en cohérence les niveaux visés par la Convention avec les apprentissages réalisés dans le cadre des programmes et des objectifs de niveaux fixés dans la Circulaire.

Prenant en compte les capacités d'organisation des établissements et la mise en œuvre dans la classe, les tests élaborés mesuraient le niveau acquis par les élèves dans les différentes compétences langagières :

- CM2 : compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite.
- 3<sup>e</sup> : compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite.

### **3. Tests de compétence en classe de troisième : présentation et résultats**

Les élèves concernés par les tests ont été évalués au terme d'une scolarité obligatoire complète en filière bilingue.

#### ***a. Protocole d'évaluation***

Le but de l'évaluation des élèves bilingues de troisième en 2018 était de mesurer les acquis en breton et, donc, uniquement le degré de maîtrise de la langue à la fin du cycle 4.

Chaque activité langagière (CO, CE, EE) était évaluée au niveau B2 du CERCL, dont les attendus sont détaillés en annexe.

Pour évaluer le niveau de maîtrise correspondant, les élèves devaient accomplir les tâches langagières suivantes :

- compréhension de l'oral (« écouter et comprendre») : écoute d'un enregistrement (extrait d'une interview radiophonique, 1mn30) dont il fallait rendre compte en français ;
- compréhension de l'écrit (« lire et comprendre ») : un extrait de littérature jeunesse, accompagné de questions en breton ;
- expression écrite : rédaction d'un court paragraphe argumenté et d'un court texte d'imagination sur un sujet en lien avec les thèmes du support de compréhension écrite.

Au total, ce sont 431 élèves de troisième des trois réseaux d'enseignement bilingue et immersif qui ont passé les tests de compétences.

**Tableau 2 – Effectifs évalués selon les réseaux**

| Public | Privé | Diwan |
|--------|-------|-------|
| 157    | 112   | 162   |

### ***b. Exploitations des résultats - Méthodologie***

Les résultats des tests ont fait l'objet d'une double analyse, qualitative et quantitative.

Un premier bilan a été réalisé à partir d'un corpus de cahiers d'élèves. Il a permis d'analyser les niveaux de maîtrise, au niveau des productions des élèves, et donc d'identifier les points forts et les fragilités du point de vue qualitatif.

Les tableaux de résultats ont fait l'objet d'une exploitation statistique par le SE3P. Cette exploitation, globale et par activité langagière, a permis d'affiner l'analyse qualitative dans le double objectif de répondre à la demande diagnostique de la Convention spécifique, et d'identifier les forces et les faiblesses des élèves, en fonction des compétences acquises ou non acquises.

Cette double analyse ne doit pas faire oublier les limites auxquelles se retrouve confrontée la mesure d'un niveau de maîtrise en langue :

#### *a) Le groupe évalué*

Les évaluations ont concerné moins de 500 élèves. Si l'outil d'évaluation vise à donner une image fidèle du niveau de compétence des élèves en fin de collège, compte-tenu du nombre restreint d'élèves soumis aux tests<sup>2</sup>, les résultats restent soumis à une variabilité qui dépend d'un « effet cohorte », bien connu des enseignants. La forme chiffrée des résultats doit donc être relativisée en prenant en compte la possibilité d'une marge d'erreur.

#### *b) L'évaluation d'un niveau général en langue*

Comme le rappelle la DEPP dans son analyse de l'évolution des compétences en anglais en fin de collège, « les élèves n'ont pas obligatoirement le même niveau de compétences dans chacune des activités langagières évaluées. Aussi est-il difficile de parler d'un niveau général en langue et de présenter une échelle unique de performances, qui aurait supposé le caractère unidimensionnel des compétences évaluées. »<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Pour exemple et comparaison, en 2016, la DEPP a analysé les réponses de 4 000 élèves afin d'évaluer les compétences de LVE en fin de 3e.

<sup>3</sup> MEN-DEPP, Note d'information No 17-20, septembre 2017.

Tenant compte de ce constant et des critères d'attribution du niveau fixés dans la circulaire d'avril 2017, sur la base des résultats analysés, le niveau B2 a été attribué à tout élève ayant validé ce niveau dans au moins une activité langagière de réception (CO ou CE) et dans l'activité de production (EE).

Par ailleurs, l'outil d'évaluation positionnant le niveau de maîtrise (A2, B1, B2) dans chaque compétence, l'analyse des résultats a permis, sur le même principe, d'attribuer un niveau de compétence à l'ensemble des élèves.

### **c. Résultats et analyses**

Dans ce contexte, l'analyse des résultats permet de dégager quelques grandes tendances.

1) Avec un résultat global de 39,2 % des élèves de troisième évalués ayant acquis le niveau B2, le niveau de maîtrise en langue bretonne présente un écart important par rapport aux objectifs fixés par la Convention spécifique.

2) Au sein de ce résultat global, on observe une importante disparité de validation du niveau B2 entre l'enseignement bilingue (18,8 % dans le réseau privé catholique et 26,8 % dans le réseau public) et l'enseignement immersif (65,4 %).

3) Cette observation peut être affinée à l'échelle des compétences, avec 18,3 % des élèves qui obtiennent le niveau B2 sur les 3 compétences EE-CE-CO, et par réseau, 9,6 % pour le public, 4,5 % pour le privé et 36,4 % pour Diwan. Les autres n'ont pas obtenu le niveau B2, soit en CO (6,3%), soit en CE (14,6%).

Le niveau B2 en EE étant nécessaire pour valider le niveau global, cette approche par compétence montre, concernant les compétences de réception, un degré de maîtrise moins important à l'écrit qu'à l'oral. L'observation des compétences validées pour les niveaux B1 et A2 confirme cette différence, et la fragilité relative de la maîtrise de l'écrit par rapport à l'oral.

4) Elargis aux trois niveaux de maîtrise, les résultats se présentent comme suit :

| Niveau | Public | Privé | Diwan | Total |
|--------|--------|-------|-------|-------|
| B2     | 26,8%  | 18,8% | 65,4% | 39,2% |
| B1     | 43,3%  | 47,3% | 32,1% | 40,1% |
| A2     | 29,9%  | 33,9% | 2,5%  | 20,6% |

Cette échelle d'analyse permet de mettre le niveau acquis par les élèves en regard des attendus des programmes de langues vivantes et de la circulaire d'avril 2017 sur un niveau de maîtrise B1 et au-delà.

Concernant ces attendus, c'est au global 79,3 % des élèves qui ont atteint les niveaux B1 et B2, et par réseau, 70,1 % pour le public, 66,1 % pour le privé et 97,5 % pour Diwan.

Même s'ils montrent une marge de progression pour les deux réseaux bilingues, ces résultats sont en convergence avec les pratiques enseignantes en filière bilingue, qui correspondent à la construction des compétences langagières fixées par les programmes de langues vivantes et les attentes spécifiques aux filières bilingues précisées par la circulaire d'avril 2017.

## **4. Niveaux de compétence des élèves des filières bilingues aux différentes étapes du parcours**

Ces résultats sont complétés par ceux des élèves de CM2 et Terminale.

### **a. Niveau de compétence des élèves de CM2**

Les évaluations menées en CM2 avaient montré les tendances suivantes :

- 1) Avec un résultat global de 79,4 % des élèves de CM2 évalués ayant acquis le niveau A2, le niveau de maîtrise en langue bretonne est proche des objectifs fixés par la Convention spécifique.
- 2) Au sein de ce résultat global, on observe une forte disparité entre l'enseignement bilingue à parité (74 % acquis) et l'enseignement immersif (98 % acquis), avec une différence de réussite entre les écoles du réseau public (79 % acquis) et les écoles du réseau privé (69 % acquis).
- 3) Les compétences langagières sont inégalement acquises par les élèves, l'analyse par compétence indiquant des résultats satisfaisants dans les compétences orales, mais signalant une certaine fragilité dans les compétences écrites.

### **b. Niveau de compétence des élèves de Terminale**

Une évaluation spécifique n'étant pas possible à ce niveau de la scolarité, une mesure de la compétence a été élaborée dans le cadre des épreuves écrites de breton LV2 de la session 2018 du baccalauréat. La seule compétence observée était l'expression écrite, pour laquelle les élèves devaient produire des écrits, argumentatif ou d'imagination (un ou deux écrits en fonction des séries). 298 copies d'élèves de Terminale ont été observées, les résultats étant donnés au global<sup>4</sup> :

|    |       |
|----|-------|
| C1 | 25,5% |
| B2 | 49,7% |
| B1 | 24,5% |
| A2 | 0,33% |

## **5. Synthèse et perspectives**

Au terme de cette campagne d'évaluations, l'académie est en capacité de mesurer le niveau de compétence acquis par les élèves des filières bilingues aux différentes étapes de leur scolarité et d'identifier les points forts ou les lacunes de cet enseignement afin d'envisager des actions d'accompagnement et de remédiation.

- Les trois niveaux évalués – CM2, 3<sup>e</sup>, Terminale – permettent de dégager les grandes tendances communes :
- Les résultats obtenus sont en décalage avec les attentes de la Convention, l'écart se creusant au fil de la scolarité.
  - Le réseau d'enseignement immersif réussit mieux que les réseaux d'enseignement bilingue.
  - Les élèves sont globalement plus compétents à l'oral qu'à l'écrit.

Une nouvelle série de tests de compétences devant être menée en 2020, celle-ci permettra d'évaluer les progrès réalisés dans le courant de la Convention spécifique. Au regard des écarts entre les objectifs fixés et les résultats obtenus, il est néanmoins nécessaire de s'interroger sur la capacité des élèves des filières bilingue à atteindre les objectifs fixés par la Convention, notamment au collège et au lycée.

---

<sup>4</sup> Les copies sont anonymes, il n'y a pas de résultat par réseau.

Si l'ensemble des compétences demandent à être travaillées, c'est sans aucun doute sur les compétences écrites, et notamment la compréhension de l'écrit, que l'attention doit se porter dans les pratiques de classe. C'est cette compétence qui demandera le plus d'efforts afin de réduire l'écart entre objectifs fixés et résultats.

C'est par un travail d'accompagnement des enseignants, en tenant compte des spécificités de l'enseignement bilingue, que le niveau des élèves pourra être amélioré. Dans un passé récent, diverses actions de formation continue ont été menées (animations pédagogiques, PAF) dans le premier et le second degré. Ces actions demandent à être complétées et renforcées. Un meilleur accompagnement des enseignants passe également par un renforcement de l'outillage pédagogique. Les priorités éditoriales de TES concernent la conception de nouveaux outils (ouvrages, fiches projets, ressources en ligne) qui viennent régulièrement enrichir les pratiques des enseignants et l'efficacité de leur enseignement.

Dans la perspective de la nouvelle campagne d'évaluation, l'équipe de pilotage devra mener une réflexion sur l'outil d'évaluation, avec notamment la volonté d'une simplification de la procédure de passation dans le premier degré, afin d'en améliorer l'efficacité.

A plus long terme, dans la perspective de la prochaine Convention, la réflexion doit être engagée sur les objectifs que doit se fixer l'Académie concernant les attentes de compétence linguistique pour les élèves des filières bilingues. Sans négliger ses ambitions, une certaine vigilance doit se porter sur une meilleure adéquation entre les objectifs de la Convention et les apprentissages qui découlent des attendus des programmes.

Pour exemple, le niveau C1 en fin de terminale, qui n'est pas le niveau fixé par la circulaire d'avril 2017 et ne correspond pas aux contenus d'enseignement, n'est pas un objectif réaliste pour tous les élèves ayant suivi une scolarité complète en filière bilingue. En effet, dans le CECRL, ce niveau nécessite de s'exprimer clairement et dans le registre convenable sur une grande variété de sujets d'ordre général, éducationnel, professionnel ou de loisirs. Ces situations correspondent à des rôles sociaux qui relèvent essentiellement de la vie d'adultes. Dans le cadre de la réforme du lycée, les nouveaux programmes prévoient que l'élève construit ses compétences langagières dans des situations de communication qui s'organisent autour des 8 axes thématiques du programme de formation culturelle : « Identités et échanges », « Fictions et réalités », « Innovation scientifique et responsabilité », etc. Il paraît plus cohérent d'attendre des élèves des filières bilingues qu'ils atteignent, en fin de terminale, le niveau attendu en LVA, c'est-à-dire le niveau B2 (et au-delà), correspondant à des compétences langagières construites en lien avec le programme culturel étudié.

En ce qui concerne le niveau C1, c'est le niveau fixé pour l'enseignement de spécialité LLCER. Pour atteindre ce niveau pour tous les élèves, la spécialité bénéficie d'un volume horaire (tronc commun + spécialité) de 7h en première et 9h en terminale, sur un programme articulant langue, culture et littérature. C'est dans le cadre de ce volume horaire et dans le contexte d'apprentissages menés sur un programme spécifique approfondi qu'il apparaît légitime d'attendre un niveau C1 de la part des élèves en fin de lycée.

## Annexe

### Descripteurs et attendus du niveau B2 du CECRL

Le niveau B2 correspond à un niveau intermédiaire.

L'échelle globale des niveaux communs de compétences du CECR définit l'utilisateur de niveau B2 capable des compétences langagières suivantes :

- Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité.
- Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre.
- Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

### Ecouter et comprendre – descripteurs

| Niveau CECRL | Comprendre un document de type dialogue ou discussion  |
|--------------|--|
| A2           | Certaines informations ont été comprises. Le candidat a su identifier le thème de la discussion et la fonction ou le rôle des interlocuteurs. Cependant, le relevé est insuffisant et conduit à une compréhension lacunaire ou partielle.        |
| B1           | Le candidat a su relever les points principaux de la discussion (contexte, objet, interlocuteurs et, éventuellement, conclusion de l'échange). Compréhension satisfaisante.  |
| <b>B2</b>    | <b>Le candidat a saisi et relevé un nombre suffisant de détails significatifs (relations entre les interlocuteurs, tenants et aboutissants, attitude des locuteurs, ton, humour, points de vue, etc.). Compréhension fine, lexique complexe.</b> |

### Lire et écrire – descripteurs

#### Compréhension de l'écrit

- Identifier le sujet ou la thématique générale du document
- Repérer dans le document les informations importantes relatives à un thème ou une problématique donnés
- Comprendre les événements ou informations essentiels présents dans le document
- Comprendre les liens logiques, chronologiques ou thématiques entre les informations ou événements relatés ou évoqués dans le document
- Comprendre les motivations et réactions des personnages, du narrateur ou de l'auteur quand elles sont clairement exprimées
- Comprendre les conclusions d'une argumentation
- Comprendre les détails significatifs (document informatif ou factuel)
- Percevoir dans le document les points de vue, les opinions, les contrastes

## Expression écrite

À partir des indications données, le candidat rédige un ou plusieurs textes construits, prenant appui sur des événements, des faits ou des prises de position qu'il aura identifiés dans les documents servant de support à l'épreuve de la compréhension.

Est évaluée essentiellement l'aptitude du candidat à rédiger, dans une langue correcte et directement compréhensible, un ou des textes cohérents et clairement articulés.

(niveau B1 du CECRL)

Le candidat construit une argumentation personnelle à propos d'un thème en relation avec les documents servant de supports à l'évaluation de la compréhension de l'écrit ou à partir d'un nouveau document « tremplin » en relation thématique avec les documents-supports de la compréhension écrite, et qui permet de contextualiser et de nourrir l'expression.

Est évaluée essentiellement l'aptitude du candidat à exprimer de façon nuancée et argumentée une opinion ou un avis, en présentant clairement, dans une langue correcte aussi précise que possible, les avantages ou les inconvénients d'une proposition, les points forts et les limites d'une prise de position.

(niveau B2 du CECRL)